

La lettre
d'information

alpi



N° 18 - 2^{ème} semestre 2019



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

■ Édito



Une proposition de plan de lutte contre l'exclusion numérique dans les Landes sera présentée le 14 janvier prochain au comité de pilotage départemental, qui comprend plus de 80 structures. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé activement à ce plan. Après les constats partagés, de nombreuses réunions, des entretiens et des groupes de travail, ce plan sera le fruit d'une concertation à laquelle nous avons souhaité associer toutes les forces vives du département. Il nous paraît primordial que celles et ceux qui sont à ce jour très nombreux à être exclus des démarches numériques puissent être accompagnés dans le temps. C'est le sens du plan d'actions qui sera suivi, je n'en doute pas, de décisions fortes par l'ensemble des acteurs.

Dans le même temps, face à l'augmentation croissante des demandes d'assistance auprès de nos services, j'ai cosigné avec l'ADACL, le CDG et le CNFPT, un questionnaire à destination des secrétaires de mairies des Landes, afin d'en tirer des conclusions sur nos modes de réponses, sur les demandes de formations et également sur leurs attentes. Nous en tirerons un certain nombre de conséquences dans notre organisation en 2020. Il est essentiel que les premiers services publics de proximité que sont les mairies dans nos communes rurales puissent être soutenues le plus efficacement possible.

En outre, je proposerai lors du vote du budget, la stabilité des participations de l'ALPI pour l'ensemble de services proposés pour 2020. À ce sujet, j'ai souhaité que l'ALPI participe à une étude nationale dans le cadre de l'association DECLIC, qui consistera à démontrer l'efficacité des structures de mutualisation, les économies engendrées grâce à elles mais aussi leurs capacités d'adaptation et d'innovation.

Enfin je profite de cette dernière lettre de l'année pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

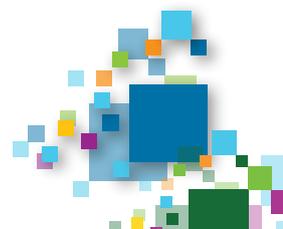
Magali VALIORGUE
Présidente de l'ALPI

SOMMAIRE



- **Logiciels** ■ P3
- **Matériel** ■ P4
- **E-administration** ■ P5
- **Agenda** ■ P8

Directrice de la publication : **Magali Valiorgue**
 Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**
 Rédaction : **Karène Courtesseyre,**
Didier Robino, Manon Sauboua
 Images : **ALPI**
 Conception graphique et Impression : **Copytel**



Numérisation des actes

Bilan de la précédente campagne

Depuis fin novembre, les actes numérisés de toutes les collectivités ont été réceptionnés par l'ALPI. Ils seront transférés aux adhérents sur un support numérique. A partir d'avril, l'intégration de ces actes dans Cityweb, le logiciel d'état-civil, sera entreprise. Le planning des dates d'intégration vous sera communiqué prochainement.

Nouvelle campagne

L'ALPI coordonne un nouveau groupement de commande pour sept autres structures de mutualisation en France. Il concerne la numérisation des actes d'état-civil, des registres des délibérations depuis 2010, des actes funéraires ainsi que des dossiers RH des agents. Les auditions de la commission d'appel d'offres du 5 décembre dernier ont permis de choisir les candidats retenus pour chacun de ces quatre lots.

Formations :

Cantonales : des formations par canton vont être à nouveau organisées en 2020, comme ce fut le cas par le passé.

Logiciel de gestion du budget Ambre : des formations collectives vont être organisées début 2020.

Répertoire Electoral Unique (REU) : le 28 janvier à Mont-de-Marsan et le 30 à Dax, l'ALPI participera à des formations sur les élections municipales, organisées par le CNFPT, en présence de la Préfecture. La nouvelle réglementation concernant le REU y sera notamment abordée.

Bibliothèque : une formation sur Orphée est prévue au 1^{er} trimestre 2020. Elle permettra d'aborder les statistiques.

La cartographie arrive sur Apologic

Le logiciel de gestion des services pour les personnes âgées dispose désormais d'un module de cartographie. Il permet d'améliorer la gestion des tournées en contrôlant la cohérence des trajets. Il offre des représentations graphiques des déplacements et permet d'optimiser les calculs des trajets. Il propose par ailleurs une vue d'ensemble des trajets de tous les agents et des logements des bénéficiaires, sur différents types de cartes. Le périmètre d'action des agents peut être visualisé et un tableau de bord permet de découvrir rapidement s'il y a des anomalies.

Ce module remplace « Via Michelin », puisqu'il calcule les indemnités kilométriques des agents.

Il a déjà été installé ou est en cours d'installation dans six CIAS (Communautés de Communes de Mimizan, des Landes d'Armagnac, du Pays d'Orthe et Arrigans, du Seignanx, de Côte Landes Nature, et de Mont-de-Marsan agglomération).

Brèves

Clubs utilisateurs :

Suite au succès du club utilisateurs sur les bibliothèques, un autre va être créé pour CIVIL (logiciel des finances pour les communes de +3500 habitants) et celui sur APOLOGIC (gestion des structures d'aide à la personne) va être relancé.

Paie externalisée :

Cette nouvelle prestation de l'ALPI rencontre un vif succès. Entre 800 et 1000 bulletins sont édités chaque mois, pour plus de 40 adhérents.



Vos besoins nous intéressent

Deux questionnaires ont été mis en ligne au 2^e semestre 2019 pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le 1^{er} concerne les élections. Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), l'ALPI s'est interrogée sur l'intérêt que pourrait représenter le logiciel « élections » pour les petites communes.

Le second questionnaire porte sur le logiciel du recensement militaire ou citoyen et de gestion de la population, que l'ALPI envisage de distribuer à la demande de quelques adhérents. Ce logiciel intégrera une liaison avec PECOTO (Prise En Compte Obligatoire Traitement Optionnel).

Test d'un service de supervision des bâtiments en temps réel

La Mairie de Tartas est commune pilote pour tester pendant six mois ce nouveau service. Des capteurs positionnés dans ces locaux rénovés indiquent en temps réel les consommations.

Concernant l'eau, le gaz et l'électricité, ce service permet de visualiser et d'analyser finement les consommations pour économiser sur les factures, d'être alerté en cas de consommation anormale et d'évaluer les économies d'énergie réalisées suite à des travaux. Il propose également un suivi de la qualité de l'air, de la température et de l'humidité.

Si le test se révèle concluant et que des collectivités sont intéressées, l'ALPI étudiera la possibilité de créer une nouvelle prestation.

Brèves

Bornes Cigale : De nouvelles bornes, qui permettent un accès libre et sécurisé à internet via le WIFI, ont été installées. A ce jour, on en comptabilise 17 sur le département. Retrouvez leur localisation à cette adresse : <https://map.cigale-hotspot.fr/>

Location de tablettes : Le marché sera relancé en mars 2020. Des tablettes étanches et antichoc viendront compléter l'offre, afin de répondre aux conditions d'utilisation des agents qui travaillent en extérieur.

Marché pour les liens internet et téléphonie sur IP : L'ALPI a fait appel à un assistant de maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans l'élaboration du marché.

Outil de supervision des serveurs : Le déploiement est prévu en février. Entre 15 et 20 serveurs seront concernés en 2020.

Location de matériel

Cette prestation répond à un réel besoin des adhérents. Actuellement, ce sont 140 tablettes et plus de 200 ordinateurs qui sont loués par nos adhérents. Il est également possible de disposer de vidéoprojecteurs.

La commune de Saint-Vincent-de-Paul vient d'ailleurs d'équiper ses établissements scolaires de 5 Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI). A la Communauté des Communes Cœur Haute Lande (CCCHL), qui loue près de 130 ordinateurs portables pour ses écoles, on a bien compris l'intérêt de la location. « L'avantage, c'est que l'on peut renouveler régulièrement notre parc informatique et ainsi ne jamais avoir du matériel obsolète. » explique Julie Soubeaux, responsable des affaires scolaires. " L'ALPI est un prestataire de confiance avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années. Ils ont une connaissance fine du territoire et peuvent ainsi répondre à nos attentes.» ajoute-t-elle. La CCCHL étudie actuellement la possibilité de louer davantage de matériel.



Rappel d'information importante

Microsoft met fin au support de Windows 7 le 14 janvier 2020.

- Aucun bug et aucune faille de sécurité ne seront corrigés
- Aucun support technique ne sera assuré
- Les applications et logiciels ne seront progressivement plus optimisés pour Windows 7

Deux solutions s'offrent à vous : la migration vers Windows 10 ou le renouvellement de vos ordinateurs. Cette dernière option est la plus fiable et la plus stable.

Retrouvez sur Resoland les conditions pour migrer de Windows 7 à 10 et connaître les pré-requis techniques.

Une nouvelle prestation drone !



Déclarée en tant qu'exploitant depuis fin août (ce qui lui permet d'opérer des vols après avoir réalisé les procédures administratives nécessaires), l'ALPI propose désormais une prestation drone.

Trois télépilotes ont été formés à la pratique pendant deux semaines et ont obtenu leur certificat d'aptitude auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Différents types de prestations peuvent être proposés pour :

- communiquer (réalisation d'un clip vidéo de présentation ou prises de vue pour les différents supports internet et papier),
- connaître l'état d'un bâtiment (ex : toiture, gouttières)
- suivre l'évolution d'un chantier
- obtenir une cartographie des cimetières qui pourra être intégrée dans le logiciel de gestion.

En raison de la très importante présence militaire sur le département, avec la Base Aérienne 118 à Mont-de-Marsan, l'Ecole de l'aviation légère de l'armée de Terre (EALAT) à Dax et la Direction Générale de l'Armement (DGA) Essais missiles à Biscarrosse, de nombreux territoires sont soumis à des autorisations particulières et des limitations dans les possibilités de vol.

Retrouvez les participations votées par le Comité Syndical sur le site de l'ALPI.



Inclusion numérique

Le deuxième comité de pilotage de la démarche a eu lieu le 16 octobre. Y ont été présentés les résultats de l'enquête conduite durant l'été par l'ALPI auprès des structures et collectivités qui font face au phénomène d'exclusion numérique (comme les mairies) et celles qui interviennent dans le champ de l'inclusion (AMI, bibliothèques, opérateurs de services publics). Cette nouvelle rencontre a permis de confirmer la volonté d'engagement des différents participants.

Des ateliers ont ensuite été organisés entre octobre et décembre en différents points du département, autour de quatre axes :

- Recenser et fédérer les acteurs
- Former et soutenir les aidants numériques
- Identifier et évaluer les compétences des publics
- Améliorer l'accessibilité des services

Ces réunions de travail ont réuni des acteurs très variés, confirmant la pluralité des structures intervenant sur ce champ, et la diversité des publics concernés par ce phénomène. Elles ont permis de briser le mythe de l'exclu, qui serait en situation de précarité ou pauvre, en démontrant via des témoignages, que tout le monde peut être concerné par cette problématique, y compris les jeunes très connectés.

Des propositions concrètes ont émergé de ces ateliers. Elles seront présentées le 14 janvier lors d'une rencontre avec les 85 structures membres du groupe projet (CIAS, CCAS de +2000 hab, Département, Communautés de Communes et d'Agglomération, opérateurs de services publics, services de l'Etat, associations, syndicats mixtes comme le Sydec etc.), en présence du Préfet, du Président du Département et d'une représentante de la Mission Société Numérique, rattachée au Premier Ministre.

Gestion des délibérations

Oxy-acte, de la société Oxyad, est en cours de déploiement au Conseil départemental. Les phases de test ont été réalisées avec succès. Entre 80 et 100 agents de différents services vont y être formés, avant une mise en production au 1^{er} trimestre 2020.

Le déploiement a également débuté dans les communes de St-Julien-en-Born et Pissos, tandis qu'il sera assuré au 1^{er} trimestre 2020 à Sarbazan et Linxe.

Ce logiciel concerne la gestion dématérialisée des délibérations, arrêtés et décisions de la commune. Il permet de gérer la chaîne de production de ces trois actes, de la rédaction des rapports au projet de délibération en passant par la convocation des élus et la gestion des assemblées (production des volumes pour les élus, de tous les documents liés à la convocation, gestion des présences, des pouvoirs en cas d'absence lors des conseils, puis ce qui concerne le retour des séances, avec la confection des délibérations, la gestion des votes par délibération et l'envoi automatique en Préfecture). Enfin, il permet la confection des registres et recueil d'actes et la publication sur le site internet.

Des techniciens de l'ALPI sont à votre disposition pour faire une démonstration dans votre structure.

E-ADMINISTRATION

Archiland : transformation de la prestation

Lancée en 2011, Archiland devait permettre d'archiver électroniquement des données dématérialisées incluant des strates logicielles interagissant entre elles (parapheur électronique, connecteurs avec les outils de comptabilités, plateforme d'archivage). En 2012, l'ALPI avait obtenu l'agrément du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) comme tiers-archivage, et faisait partie de quelques collectivités agréées nationalement. Mais depuis sa mise en place, différents systèmes semblables ont été créés et proposés par les administrations centrales et certains Ministères, comme par exemple ATLAS (pièces comptables

et marchés publics) ou encore le programme VITAM.

C'est pourquoi l'ALPI a considéré que sa plateforme Archiland devenait inutile et qu'il était nécessaire de repenser cette offre. Elle évolue donc afin de répondre aux besoins des adhérents sur les échanges et les collaborations sécurisés, dans le respect de la réglementation en vigueur et la protection et la localisation des données à caractère personnel.

Les adhérents qui avaient souscrit à Archiland, notamment pour le parapheur électronique, disposeront automatiquement de la nouvelle prestation coffre-fort électronique.

Coffre-fort numérique

Cette solution, d'un niveau de protection très fort des données (chiffrement, authentification à double facteur...), est désormais installée à l'ALPI, où seront stockées les données des adhérents. Le déploiement dans les collectivités va maintenant débiter.

Le coffre-fort fait partie du « Pack Démat », qui comprend également le parapheur électronique et la solution de transfert sécurisé des données.

Il permet :

- de transférer des données sans limitation de volume, de manière sécurisée (pour remplacer les outils peu sûrs que sont WeTransfert, Google Drive, Dropbox, etc...)
- d'envoyer des documents au parapheur électronique
- d'échanger des documents, au travers d'un dossier partagé, avec d'autres institutions (ex: envoi et réception des arrêtés avec le CDG) même si ces dernières ne disposent pas de la licence du produit
- le travail simultané à plusieurs (jusqu'à 10) sur un document en ligne
- le stockage, dans un coffre-fort numérique, des bulletins de paie dématérialisés (après accord du salarié). Cette procédure sera automatisée entre AFI et TransfertPro.
- de gérer les domiciliations des documents personnels des bénéficiaires d'accompagnement social

Une solution connectée à d'autres logiciels

D'autres utilisations sont possibles, notamment pour les services RH qui disposent de packs de jetons à usage unique de signatures électroniques. Il sera alors possible de faire signer des documents à distance, comme des contrats de travail.

Un lot séparé permet également d'acquérir des packs de jetons d'horodatage. Dans le logiciel de gestion des délibérations, ils permettront d'envoyer des mails horodatés pour convoquer les élus (grâce à l'envoi d'un mail en copie cachée au système d'horodatage). Le mail et les pièces jointes seront archivés, permettant de prouver l'heure et le jour de l'envoi.

Des démonstrations sont possibles pour les collectivités intéressées.

Gestion Relation Citoyens

Le 1^{er} portail a été mis en ligne à la Communauté de Communes des Grands Lacs. (<https://relationcitoyenne.ccgrandslacs.fr/>). Il permet à la population d'envoyer des candidatures, de prendre un rdv avec un élu, de réserver une salle, mais aussi de signaler des nuisances sonores liées à l'aérodrome ou de notifier un incident sur la voirie ou les pistes cyclables.

D'autres portails sont sur les rails, à Capbreton, Labouheyre et Cagnotte.

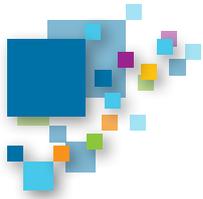
ZIMBRA

Fin des boîtes mail liées au pack sécurité

Les adresses mails Zimbra proposées initialement avec le Pack Sécurité (qui n'offraient que des fonctionnalités limitées) vont être désactivées. Si l'ALPI a conservé ces adresses malgré la modification du service il y a plusieurs années, elle est désormais dans l'obligation de les supprimer. Les adhérents concernés peuvent basculer leurs boîtes actuelles vers l'offre Zimbra complète. Ils disposeront alors du service de messagerie avec des options supplémentaires (agenda, synchronisation mobile, partage, option d'espace de stockage plus élevé, etc.). La migration sera transparente et sans coupure de service. Dans le cas contraire, les adhérents devront trouver un autre prestataire de messagerie avant le 28 février, date à laquelle les boîtes mails ne seront plus accessibles.

Renforcement de la sécurité des mots de passe

Afin de lutter contre l'usurpation de plus en plus fréquente des boîtes mail, les mots de passe vont devoir être modifiés à partir de mars. Ils devront respecter certaines règles de complexité. Chaque titulaire d'une boîte mail sera averti.



E-ADMINISTRATION

Open data : la plateforme prend son envol

Une version bêta de PIGMA, la solution d'ouverture des données publiques en Nouvelle-Aquitaine, est désormais opérationnelle...

Les premiers tests sont en cours avec une collectivité landaise, avec un élargissement progressif dans les prochains mois à toutes celles qui ont adhéré à la prestation « Délégué mutualisé à la Protection des Données » (*).

Rappelons que ce guichet unique permet, en une seule opération, d'assurer une visibilité sur le portail national « data.gouv », ainsi que sur le site internet de la collectivité. Ajoutons que de nombreuses fonctions sont par ailleurs disponibles (prévisualisation, ajout de métadonnées, moteur de recherche, statistiques, etc.).

En parallèle, un cursus de formation modulable et une assistance à la publication seront proposés, incluant notamment la phase de préparation et de standardisation des jeux de données...

* Avec une priorité à celles concernées par l'obligation inscrite dans la loi pour une République Numérique (+ de 50 agents ETP).

DPO mutualisé

Près de 400 structures adhèrent désormais à ce service, dont une trentaine d'associations Loi 1901 qui traitent des données portant sur l'aide, l'insertion et l'accompagnement à la personne.

L'équipe de l'ALPI compte quatre agents : deux juristes et deux chargés de mission. Ils restituent actuellement les registres aux adhérents et font des recommandations portant surtout sur la mise en place de moyens pour assurer la sécurité des données (à l'aide d'une charte informatique par exemple). Un guide de sensibilisation au RGPD a été envoyé à tous les adhérents. L'équipe est par ailleurs en train d'élaborer un questionnaire sur la sécurité informatique et prévoit la mise en place d'un Club utilisateurs, qui permettra d'aborder des thèmes précis et d'échanger.

Dès la publication par la CNIL de fiches pratiques sur le traitement des données en période pré-électorale, les adhérents seront informés.

Convention de partenariat DECLIC / CNIL

Une convention est actuellement en cours d'élaboration, pour que les structures de mutualisation informatique de l'Association Déclic soient reconnues dans leur rôle de DPO mutualisé auprès des collectivités et établissements publics. Elle offrira à l'ALPI et à ses homologues un cadre et une reconnaissance.

WebPublic 40

Plus de 200 sites en ligne !

De nouveaux sites ont vu le jour au 2^e semestre 2019, ceux des communes de :

- Castaignos-Souslens (castaignos-souslens.fr)
- Oeyregave (oeyregave.fr)
- Saint Barthélémy (saintbarthelemy40.com)
- Saint-Michel-Escalus (saint-michel-escalus.fr)
- Bénésse-lès-Dax (benesse-les-dax.fr)
- Saint-Laurent-de-Gosse (saintlaurentdegosse.fr)
- Duhort-Bachen (duhort-bachen.fr)

D'autres adhérents ont bénéficié d'une refonte de leur site, comme les communes de Cagnotte, Amou et Lüe, ainsi que le portail communautaire de Villeneuve-de-Marsan, qui compte désormais des sites pour toutes les communes de l'EPCI.



En 2019, la fréquentation des 200 sites réalisés par WebPublic 40 a continué à augmenter, avec plus de 2.7 millions visiteurs (soit 200 000 de plus qu'en 2018) et 7.5 millions de pages vues.

Un **club utilisateurs** va par ailleurs être mis en place au 1^{er} semestre. Il permettra dans un premier temps de présenter la nouvelle technologie sur laquelle travaille WebPublic 40 et les améliorations qu'elle offre ainsi que de discuter avec les adhérents de leurs besoins, afin d'y répondre au mieux.

Mise à jour des formulaires et mentions légales

Afin de se mettre en conformité avec le RGPD, de profondes modifications doivent être apportées à la gestion des demandes effectuées par les internautes depuis les sites web des adhérents.

Afin de permettre un traitement adapté, WebPublic 40 met à disposition un accès mutualisé à la nouvelle plateforme de Gestion Relation Citoyen (GRC). Elle offre la possibilité de visualiser les demandes, de les accepter, les refuser, les prendre en compte. Lors du dépôt d'une demande sur le site internet, une notification est envoyée par mail.

Toujours dans le cadre du RGPD, des mises à jour des mentions légales ont également été effectuées (avec l'ajout du nom du directeur de publication, du DPO référent).

ALPI TV

De nouveaux reportages ont été mis en ligne, sur le futur du surf à Capbreton, filmé pendant la compétition internationale du QuikPro Junior, sur la Bougeothèque de Côte Landes Nature, qui propose des ateliers de psychomotricité aux tout-petits, sous l'œil bienveillant et encourageant de leurs parents, et enfin sur Seignosse, qui réinvente sa station. Créée dans les années 1960, en pleine émergence du tourisme de masse, le Penon est aujourd'hui repensé dans le cadre d'une démarche de tourisme durable. Dans ce reportage figurent les premières images en drone réalisées par l'ALPI, au cœur de la forêt, à l'étang blanc mais aussi sur la plage.

Enfin, en prélude à un reportage d'environ 25 minutes qui servira de support à l'exposition des 50 ans de Marquèze au printemps 2020, ALPI TV a diffusé une courte vidéo de retour sur la saison 2019 de l'Ecomusée.



Pensez à archiver cette lettre d'information dans votre classeur de l'ALPI.



AGENDA

Evénements passés

Les réunions cantonales annuelles, commencées le 1^{er} octobre à Linxe se sont achevées le 11 octobre à Mont-de-Marsan.



Date à retenir

14 janvier 2020 : Remise du plan d'action au Conseil départemental des Landes en faveur de l'inclusion numérique

Agence Landaise Pour l'Informatique

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Fax : 05 58 85 80 81 - alpi40.fr

Assistance téléphonique :
05 58 85 81 00

Pour toute autre demande : 05 58 85 81 90